

CANDIDATURE A UN DOCTORAT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION CIFRE
ÉCOLE DOCTORALE DROIT, ÉCONOMIE, MANAGEMENT
UNIVERSITE PARIS SACLAY

PROCEDURE

Pour toute demande de financement CIFRE auprès de l'ANRT, l'École Doctorale d'inscription pressentie doit fournir un courrier de recommandation, courrier réalisé à l'issue d'un entretien. Dans le cadre de l'ED DEM de l'Université Paris Saclay, l'examen du dossier et l'entretien sont réalisés au niveau du pôle de l'ED concerné.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Préalablement à un entretien, les candidats doivent fournir :

1. **le dossier complet d'inscription en doctorat** (renseigné sur ADUM) ;
Il est à noter que ce point nécessite que l'HDR ait préalablement déposé un projet de thèse sur ADUM, projet validé par le Directeur de l'Unité de Recherche et par le pôle concerné de l'ED. Le projet doit être « affecté » (et non pas « ouvert à candidature ») à un candidat identifié par son adresse email qui pourra alors compléter son dossier d'inscription sur ADUM.
2. **le dossier complet de demande de convention CIFRE** comportant :
 - a. une lettre motivée du directeur de thèse expliquant l'intérêt scientifique du sujet de thèse dans le champ retenu et attestant de la capacité du candidat à mener à bien son projet dans le temps imparti ;
 - b. une lettre motivée de la direction du laboratoire d'accueil consécutive à un entretien avec le candidat indiquant les modalités d'accueil au sein du laboratoire (temps de présence, conditions matérielles, etc.) ;
 - c. la lettre d'engagement de l'entreprise précisant notamment l'intérêt pour le sujet de recherche proposé, le temps hebdomadaire exclusivement consacré à la thèse dans le cadre de l'entreprise, ainsi que le temps hebdomadaire prévu au sein de l'équipe de recherche pendant la durée de la thèse.

DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Après réception du dossier (dans le cadre des dates limites indiquées sur le site de l'ED SHS), le candidat est convoqué à un entretien qui se déroule en deux phases :

1. dans un premier temps, le candidat présente son projet pendant une quinzaine de minutes à l'oral, sans PowerPoint ou autre diaporama en détaillant notamment :
 - a. son cursus (rapidement) et notamment son M2 et le sujet de son mémoire;
 - b. son sujet de thèse (problématique, façon dont il lui a été éventuellement proposé par ou avec le directeur de thèse pressenti et/ou par l'entreprise, lien éventuel avec son sujet de mémoire de M2, etc.)
 - c. les conditions proposées par l'entreprise et par le laboratoire pour la réalisation de sa thèse ;
2. dans un second temps, le candidat et les membres du comité ont un échange sous la forme de questions/réponses. Au besoin, le comité pourra demander des précisions supplémentaires que le candidat devra apporter pour obtenir le courrier de recommandation.

DATES DE DEPOT DES DOSSIERS ET DATES DES AUDITIONS

Les dates de dépôt des dossiers de candidature et des auditions sont renseignées sur le site de l'ED SHS dans la rubrique « Inscription et réinscription »/CIFRE.

En absence d'indication des prochaines dates, se renseigner auprès du secrétariat de l'ED ou du pôle concerné de l'ED.